



VIE FEDERALE Coronavirus – COVID 19

Pilotage politique : Alain BERTHOLOM, José TEIXEIRA

Pilotage technique : Virginie THOBOR, Pascal CRENN

■ DECISION

COMMUNIQUE DU 24 MARS 2020

MESURES COMPLEMENTAIRES LIEES AU CONFINEMENT

Hier soir, le premier ministre rappelait qu'afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières », définies au niveau national, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance

Il rappelait que tout déplacement de personne hors de son domicile est interdit. Les motifs permettant de déroger à cet interdit ont été modifiés par décret : Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Concernant **L'ASPECT SPORTIF**, le décret précise les éléments suivants :

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes.

SUIS-JE CONTAMINE.E ?

Pour savoir si vous pensez avoir été exposé.e au Coronavirus COVID-19 et avez des symptômes, il existe un test accessible sur le lien suivant : <https://maladiecoronavirus.fr/>

LES MESURES DE PREVENTION DOIVENT ETRE RESPECTEES

Il est rappelé qu'il faut respecter les gestes barrières et les consignes sanitaires.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

COMMUNICATION DE LA FEDERATION

La communication officielle de la fédération est faite par mailling.

Vous pouvez retrouver les informations fédérales concernant le coronavirus sur le site dans la page des actualités.

POUR PLUS D'INFORMATION :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

